


FICHE SYNTHÈSE
 Année scolaire : 2021-2022

IDENTITE DE L'ELEVE		INE:
Nom de famille : Nom d'usage : Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Prénoms : Né(e) le : ____ / ____ / ____ A : Pays de naissance : Nationalité :		
COORDONNEES DE L'ELEVE		
<input type="checkbox"/> L'élève habite chez : <input type="checkbox"/> Possède sa propre adresse : Code postal : Commune : Pays : @ Courriel : 📞 domicile : 📞 travail : 📞 mobile :		
SCOLARITES	Date d'entrée dans l'établissement :	
Type d'inscription : Statut de l'élève :		
Année scolaire / Régime MEF / Options Division Date début Date fin Etablissement / DPP Commune		
Régime : Circuit de transport : Élève boursier : <input type="checkbox"/> Restauration : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-top: 5px;">Déjeuner</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-top: 5px;">Dîner</div>		

REPRESENTANT LEGALPaie les frais scolaires : A contacter en priorité :

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.
Nom de famille : Prénom :
Nom d'usage : PCS :
Adresse :
.....
Code postal : Commune : Pays :
@ Courriel : Communique son adresse aux associations de parents d'élèves :
☎ domicile : ☎ travail :
☎ mobile : Accepte de recevoir des SMS :

REPRESENTANT LEGALPaie les frais scolaires : A contacter en priorité :

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.
Nom de famille : Prénom :
Nom d'usage : PCS :
Adresse :
.....
Code postal : Commune : Pays :
@ Courriel : Communique son adresse aux associations de parents d'élèves :
☎ domicile : ☎ travail :
☎ mobile : Accepte de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGEPaie les frais scolaires : A contacter en priorité :

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.
Nom de famille :
Nom d'usage : Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Commune :
Pays : @ Courriel :
☎ domicile : ☎ travail :
☎ mobile : Accepte de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.
Nom de famille :
Nom d'usage : Prénom :
☎ domicile : ☎ travail :
☎ mobile : Accepte de recevoir des SMS :

INFORMATIONS SUR L'HEBERGEMENT ET LA RESTAURATION

« Régime » d'inscription au service de restauration et d'hébergement :

C'est au moment de l'inscription dans l'établissement, que le choix du « régime » est réalisé. Celui-ci détermine les conditions d'accès à l'ensemble des prestations d'hébergement et de restauration proposées par le lycée Courtois. Il existe plusieurs « régimes » différents, à choisir parmi les suivants :

Demi-pensionnaire 4 ou 5 jours (forfait) :

- 4 ou 5 déjeuners par semaine. Les jours de la semaine sont à déterminer au moment de l'inscription et peuvent être changés en cours d'année avec le service intendance ;
- paiement forfaitaire : 1 facture pour chaque trimestre (que les repas soient consommés ou non).

Interne (forfait) :

- 5 déjeuners par semaine, du lundi au vendredi ;
- 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi ;
- 4 nuitées par semaine à l'internat, du lundi soir au vendredi matin ;
- 4 petits-déjeuners par semaine, du mardi au vendredi ;
- paiement forfaitaire : 1 facture pour chaque trimestre (que les repas soient consommés ou non, que l'interne dorme à l'internat ou non).

Externe :

- accès possible au restaurant scolaire du lundi au vendredi ;
- paiement à l'unité de chaque repas (seuls les repas consommés sont payés) à l'aide d'une carte magnétique qu'il faut préalablement approvisionner.

Changement de « régime » en cours d'année scolaire :

Le « régime » d'inscription peut être changé dans les 15 premiers jours suivants la rentrée scolaire pour permettre à chacun de choisir la solution la plus adaptée à sa situation. Passé ce délai, les demandes ne sont prises en compte que pour le trimestre suivant.

Toutes les demandes de modification doivent être déposées, par écrit, au service intendance.

Informations financières :

Ouverture du service de restauration et durée des trimestres :

Le service de restauration et d'hébergement sera accessible du 01 septembre 2021 au 06 juillet 2022 inclus, hors week-end, jours fériés et congés scolaires.

Pour les élèves inscrits au forfait (demi-pensionnaires 4 ou 5 jours et internes), les périodes de facturation sont les suivantes :

- 1^{er} trimestre : du 01 septembre 2021 au 17 décembre 2021
- 2^{ème} trimestre : du 03 janvier 2022 au 31 mars 2022
- 3^{ème} trimestre : du 01 avril 2022 au 17 juin 2022

Ainsi, la période du 18 juin 2022 au 07 juillet 2022, ne sera pas incluse dans le forfait du troisième trimestre. L'accès aux prestations de restauration, durant cette période, donnera lieu à une facturation complémentaire.

Tarifs :

Les tarifs sont fixés chaque année civile par le Conseil Régional Centre-Val de Loire. Le tableau ci-après présente, pour chaque régime, le tarif applicable pour le 1^{er} trimestre de l'année 2021/2022, le tarif applicable pour la totalité de l'année 2020 et enfin le coût journalier calculé :

	Tarif 1 ^{er} trimestre 2021/2022	Tarif année complète 2021 (pour information)	Coût à la journée (pour information)
Repas à l'unité	-	4,28 €	4,28 €
Demi-pension 4 jours	204,36€	542,34 €	3,93 €
Demi-pension 5 jours	233,64€	615,96 €	3,54 €
Internat	702,24€	1 851,36 €	10.64 €

Les tarifs pour l'année 2022 seront connus et communiqués en octobre 2021.

Remises accordées en cas d'absence :

Pour les élèves au forfait (internes et demi-pensionnaires), des remises peuvent être accordées dans les situations prévues par le règlement intérieur (fermeture du restaurant scolaire, période de stage, séjour pédagogique, maladie...).

Attention, le départ anticipé pour cause d'examen ou d'arrêt des cours est pris en compte dans le calcul du forfait et ne donne pas lieu à remise supplémentaire.

Les remises sont, dans la mesure du possible, appliquées sur les factures du trimestre en cours.

Aides sociales :

Le lycée dispose de fonds spécifiques, financés par l'Etat ou la Région Centre-Val de Loire, pour pouvoir aider financièrement les familles. Les demandes sont étudiées de manière confidentielle par l'assistante sociale de l'établissement, Madame Faur-Georgs

Modalités de paiement :

Les repas à la prestation et les forfaits peuvent être payés en espèces, par chèque ou par virement bancaire. En plus de ces modalités, les forfaits d'internat et de demi-pension peuvent être payés par prélèvement automatique.

Des paiements échelonnés ou des échéanciers peuvent également être mis en place à la demande des familles, en prenant contact avec le service intendance du lycée.

Prélèvement automatique :

Le prélèvement automatique permet d'échelonner automatiquement le paiement de la facture trimestrielle sur plusieurs mois :

- 4 prélèvements pour le 1er trimestre 2021/2022, en octobre, novembre, décembre et janvier
- 3 prélèvements pour le 2ème trimestre 2021/2022 en février, mars et avril
- 3 pour le 3ème trimestre 2021/2022 prélèvements en mai, juin et juillet

Il est possible de mettre en place le prélèvement automatique à chaque début de trimestre et de mettre fin au prélèvement automatique, à tout moment, par courrier transmis au service intendance du lycée Courtois.

Pour le premier trimestre, les prélèvements seront effectués selon le calendrier suivant :

	DP 4 jours	DP 5 jours	Internat
Echéance n°1 07/10/2021	51,00 €	58,00 €	176,00 €
Echéance n°2 06/11/2021	51,00 €	58,00 €	176,00 €
Echéance n°3 07/12/2021	51,00 €	58,00 €	176,00 €
Echéance n°4 07/01/2022 (1)	51,36 €	59,64 €	174,24 €
TOTAL	204,36€	233,64 €	702,24 €

(1) Le montant du dernier prélèvement du trimestre est un prélèvement d'ajustement. Le montant indiqué pourra être réduit pour tenir compte d'éventuelles remises



Document à remettre le jour de l'inscription ou au service intendance

CHOIX DU FORFAIT D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

NOM et Prénom du responsable financier qui paie les frais scolaires:
(JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB)

NOM et Prénom du responsable financier qui perçoit les bourses (si différent):
(JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB)

NOM et prénom(s) de l'élève ou étudiant :

Classe :

L'élève ou étudiant est inscrit au lycée Courtois en qualité de :

- Externe
- Demi-pensionnaire – forfait 4 jours
Cocher les 4 jours choisis : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
- Demi-pensionnaire – forfait 5 jours
- Interne

Rappel : Changement de « régime » en cours d'année scolaire :

Le « régime » d'inscription peut être changé dans les 15 premiers jours suivants la rentrée scolaire pour permettre à chacun de choisir la solution la plus adaptée à sa situation. Passé ce délai, les demandes ne seront prises en compte que pour le trimestre suivant.

Toutes les demandes de modification de « régime » doivent être déposées, par écrit, au service intendance.

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT

Les forfaits d'internat et de demi-pension sont facturés par trimestre. Ils peuvent être payés par prélèvement automatique, par chèque, par virement ou en espèces.

Les prélèvements automatiques permettent d'échelonner automatiquement le paiement de la facture trimestrielle sur plusieurs mois :

- 4 prélèvements en octobre, novembre, décembre et janvier pour le 1^{er} trimestre 2021/2022
- 3 prélèvements en février, mars et avril pour le 2^{ème} trimestre 2021/2022
- 3 prélèvements en mai, juin et juillet pour le 3^{ème} trimestre 2021/2022

- Je choisis de payer par prélèvement automatique en 2021/2022
Mandat de prélèvement à renseigner au dos
- Je choisis un autre mode de paiement (Par virement, en espèce, ou par chèque établi à l'ordre de LYCEE COURTOIS)
- Je dispose d'une notification de bourses nationales de lycée

Date :

Signature du responsable financier

Signature de l'élève ou de l'étudiant majeur

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE - ANNEE 2021/2022
MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'agent comptable du lycée Gilbert Courtois à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'agent comptable du lycée Gilbert Courtois.

**IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA (ICS)**

FR 28 ESD 534818

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Le présent mandat de prélèvement est valable jusqu'à annulation de la part du débiteur à notifier en temps voulu au créancier. Il prendra fin au plus tard le 31 août 2022.

NOM, PRENOMS ET CLASSE DE L'ELEVE	REGIME DE L'ELEVE
Nom de l'élève : Prénom(s) de l'élève : Classe :	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire 4 jours <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire 5 jours <input type="checkbox"/> Interne
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER <i>(Vos coordonnées personnelles du débiteur)</i>	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Prénom(s): Adresse : Pays :	Lycée Professionnel Gilbert Courtois 2 rue Salvador Allende BP30257 28105 DREUX CEDEX SIRET : 192 809 259 00018

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER <i>(Vos coordonnées bancaires)</i>							
IBAN (Identification internationale) <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>							
BIC (Identification internationale de la banque) <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td>(</td><td> </td><td>)</td></tr></table>				()	
			()		

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif	Signé à :		
Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'agent comptable du lycée Gilbert Courtois. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'agent comptable du lycée Gilbert Courtois.	Le (JJ/MM/AAAA) :		
	<table border="1"><tr><th>SIGNATURE</th></tr><tr><td> </td></tr></table>	SIGNATURE	
SIGNATURE			

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Joindre un RIB.



FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES RESPONSABLES LEGAUX

Année Scolaire 2021/2022

NOM : Prénom : Classe:

N °portable de l'élève : Date de naissance :

N° de sécurité sociale de l'élève (1*) : _ _ _ _ _

Nom et adresse du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Afin de vous prévenir le plus rapidement possible en cas d'urgence, veuillez nous donner un numéro d'une personne joignable.

1. N °de téléphone du domicile :
2. N° du travail (2*)..... Portable :
3. N° du travail (2*)..... Portable :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement:

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir seul de l'hôpital, il doit être accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : . . / . . / . . (Joindre la photocopie des vaccinations du carnet de santé).

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre)

Projet accueil individualisé (PAI).....

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

(1*) :L'élève âgé de 16 ans doit avoir son propre numéro de sécurité sociale, rapprochez -vous de la CPAM

(2*) Indiquer la qualité (père, mère, beau-père, belle-mère, etc.)

Date et signature des représentants légaux



Le Proviseur
Mme Ellen CORDIER

Affaire suivie par :
Mme Lætitia HMANI
Secrétariat de Direction

Année scolaire 2021-2022
Information parentale E.P.S.

Déplacement des élèves vers les lieux de pratique de l'Education Physique et Sportive.

Conformément à la *circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996*, tous les déplacements vers le Stade Jean Bruck, le Palais des Sports de Dreux ainsi que le complexe sportif Paul Bert pour les cours d'E.P.S. sont des **déplacements individuels** dans lesquels la responsabilité de l'élève (ou de la famille) est seule impliquée. En effet, la responsabilité de l'établissement n'est plus engagée jusqu'à l'arrivée de l'élève au lieu indiqué.

- **Déplacements en bus de ville** pour le complexe sportif Paul Bert (Tickets de bus fournis par l'établissement pour les élèves n'ayant pas du Pass Linéad).
- **Déplacements à pieds** pour le stade Jean Bruck et le Palais des sports.

Cette disposition est précisée dans le règlement intérieur de l'établissement au *paragraphe III-3.7.2 en E.P.S*

Le Proviseur
Ellen CORDIER

✕ -----

Déplacement des élèves vers les lieux de pratique de l'Education Physique et Sportive.

Je soussigné(e), Mme, M. _____, responsable légal de l'élève
_____ (nom, prénom de l'élève) né(e) le ___ / ___ / __ et
scolarisé(e) en classe de _____

Atteste avoir pris connaissance de l'information ci-dessus concernant l'engagement de la responsabilité individuelle des élèves lors des déplacements pour rejoindre les installations sportives.

Fait à : _____, le ___ / ___ / _____

Signature :

